

Informations pratiques - Séjour OSADOC du 06 au 11 avril 2020

NOM du musicien : Prénom :

Accueil et départ

L'accueil des musicien.ne.s s'effectue le **lundi 06 avril 2020** directement sur place, au centre de vacances du Lazaret à Sète, à **partir de 8h45**.

Il vous est proposé de faire du co-voiturage entre vous afin de rejoindre le site du Lazaret par vos propres moyens.

Les parents sont ensuite invités à retrouver leur(s) enfant(s) à l'issue du concert n°2 du 11 avril (fin du concert vers 19h15).

Chacun.e se retrouve alors les **12, 17, 18 et 19 avril à 16h00** pour le raccord des concerts n°3, 4, 5 et 6, directement sur les lieux de chaque représentation : [visibles ici](#)

Les 6 concerts sont gratuits et accessibles à tou.te.s, dans la limite des places disponibles.

Ne pas oublier...

- De prévoir des vêtements, ainsi que vos affaires de toilette, pour les 6 jours, du 06 au 11 avril ;
- Un pantalon ou jupe **de couleur noire** ainsi que des chaussures **noires**, indispensables pour les concerts ;
- Pour les musicien.ne.s déjà présent.e.s les années précédentes, pensez à prendre votre « T. Shirt OSADOC » avec vous ! **(Des T. Shirts seront remis uniquement aux nouvelles et aux nouveaux) ;**
- Votre maillot de bain (si la météo le permet, baignades et jeux d'eau pourront être organisés) ;
- Votre argent de poche (un temps libre - encadré par l'équipe d'animation - pourra s'organiser le mercredi 08 avril après-midi, dans le centre-ville de Sète) ;
- Balles, ballons, jeux de société sympas (si vous avez) ;
- De marquer toutes vos affaires personnelles (**nous déclinons toute responsabilité en cas de perte non contrôlable**) ;
- De prendre **vos partitions scotchées, un crayon, une gomme... Votre pupitre et votre instrument de musique !**

Les draps et le linge de toilette sont fournis. Veillez à éviter d'apporter des objets de valeurs, **l'association OSADOC déclinant toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dégradation** desdits objets sur le séjour, ou lors des répétitions et concerts.

Important

- À compter de leur arrivée sur le site, les musicien.ne.s, même majeur.e.s, sont placé.e.s sous l'autorité du directeur du séjour. **Tout comportement déplacé** (non-respect des règles de fonctionnement ci-jointes, des consignes,...) **peut entraîner une exclusion du séjour**, sans aucun remboursement ou indemnité.
- Les instruments de musique utilisés personnellement doivent être **pris en charge par votre propre assurance**.
- L'association souhaite utiliser les photos et vidéos prises pendant le séjour, les répétitions ou les concerts pour nourrir ses publications (plaquette et site internet). Cet usage est exclusif de tout autre. **Votre inscription vaut autorisation pour cession de votre droit à l'image à l'association OSADOC.**
- Si besoin, le directeur est autorisé à faire soigner les mineur.e.s et à faire pratiquer des interventions chirurgicales (anesthésie comprise), suivant l'avis d'un médecin et/ou d'un service d'urgence. Le remboursement des frais médicaux ou d'hospitalisation sera demandé aux familles à la suite du séjour par la trésorière de l'association.
- Pour les mineur.e.s, merci de **remplir avec attention la fiche sanitaire de liaison ci-jointe et de la remettre à la responsable des inscriptions saison 2020. Si l'enfant nécessite un traitement** au cours de son séjour, il est indispensable de **joindre une copie de l'ordonnance médicale**. Les médicaments et l'original de l'ordonnance (si besoin, prévoir une ordonnance de renouvellement) seront à remettre au directeur, à l'accueil du séjour.
- Si vous avez un **régime alimentaire**, merci de l'indiquer au plus vite au [directeur du séjour](#).

Il est obligatoire :

- De respecter l'intégralité des mesures de sécurité, ainsi que les règles de fonctionnement ci-jointes.

Merci de signer cet exemplaire et de nous le remettre le plus rapidement possible pour avoir accès au téléchargement des partitions.

Fait à, le/...../2019 en double exemplaire.

Signatures (précédées du nom et prénom et de la mention « lu et approuvé »)

Le/La musicien.ne :

Le/La responsable légal.e :

Fonctionnement commun sur les répétitions et le séjour au Lazaret

NOM du musicien : Prénom :

Du respect de ces règles de vie en collectivité, dépend le bon déroulement et la réussite des répétitions et du séjour.

- La participation à tous les temps de répétition (travaux par pupitre et tuttis) est obligatoire. La participation à tous les temps d'animation est obligatoire pour les mineur.e.s.
- **Merci de respecter assidûment les horaires du planning.**
- Chacun.e est respectueux.se des locaux et reste responsable du matériel utilisé durant le séjour et les répétitions, de son usage et de son rangement. Toute personne qui aura effectué une quelconque dégradation devra rembourser les dommages à hauteur du préjudice. La perte d'une clé de chambre et de son porte-clés entraîne la facturation automatique d'une somme forfaitaire de 30 €.
- Il est interdit de fumer dans les locaux et pendant les temps d'animation ou de travail à l'extérieur. Un coin fumeur sera mis en place sur le site du Lazaret. **Son utilisation sera impérative lors des temps libres.**
- La consommation d'alcool est interdite pour les mineur.e.s.
Avec modération, les majeur.e.s peuvent en consommer **en dehors de la présence des mineur.e.s.**
- L'usage, le trafic et la vente de produits illicites sont interdits et entraînent l'exclusion immédiate du/de la participant.e.
- Les chambres des mineur.e.s doivent permettre la **non-mixité, de jour comme de nuit.**
- Les horaires de couchés sont échelonnés : au plus tard 22h30 pour les 11 à 15 ans et 23h00 pour les 16 à 17 ans. **Les chambres restent des lieux de repos, de jour comme de nuit** : le bruit n'est pas toléré dans celles-ci et leurs environs, après le dernier temps de travail ou d'animation de la journée. L'équipe d'animation interviendra en cas de fatigue prononcée des mineur.e.s qui montreraient leur incapacité à gérer leur temps de repos.
- Durant le séjour, les mineur.e.s n'ont pas le droit de monter dans un véhicule, autre que celui réservé pour l'OSADOC.
- La participation aux services de la vie collective est obligatoire.
- **Les chambres doivent être rangées et débarrassées à 9h30 au plus tard le 11 avril.** Leur entretien incombe aux occupants. **Elles doivent impérativement être rendues dans un bon état de propreté.**
- Merci de prévenir l'équipe d'animation en cas de visite de personnes extérieures.
- Les mineur.e.s n'ont pas le droit de sortir du centre du Lazaret sans l'accord des animateur.trice.s.
- Merci de bien vouloir **éteindre votre téléphone portable pendant les temps de travail, d'animation et de repas.**
- **Si les parents (ou responsables légaux) ne sont pas disponibles à la fin du séjour (11 avril à 19h15) pour récupérer leur(s) enfant(s), une autorisation parentale signée et remise au directeur du séjour est indispensable afin de désigner la (ou les) personne(s) qui viendront récupérer l'enfant à leur place.** Les familles souhaitant récupérer leur enfant avant la fin du séjour devront le justifier par une lettre adressée au directeur du séjour.
- En cas d'observation ou de suspicion réelle et sérieuse de situations de mise en danger, de violence ou de maltraitance, entravant la sécurité physique, morale ou affective des mineur.e.s, chacun.e à l'obligation de signalement de ces situations au directeur du séjour ou au président de l'association OSADOC.

Merci de signer cet exemplaire et de nous le remettre le plus rapidement possible pour avoir accès au téléchargement des partitions.

Fait à, le/...../2019 en double exemplaire.

Signatures (précédées du nom et prénom et de la mention « lu et approuvé »)

Le/La musicien.ne :

Le/La responsable légal.e :